

Formulaire de saisie des données (Datenerfassungsbogen) Français / Französisch	
Données personnelles de la personne infectée	
Nom, Prénom	Date de naissance :
Adresse (rue/n°, CP, localité)	
Autre domicile temporaire	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, adresse :
N° de téléphone / Portable	
Autres numéros de téléphone / contacts	
Adresse e-mail	
Type de logement	<input type="checkbox"/> Maison/Appartement <input type="checkbox"/> Foyer/logement collectif <input type="checkbox"/> Établissement médico-social (maison de repos, de retraite etc.) <input type="checkbox"/> Foyers d'enfants <input type="checkbox"/> Sans domicile fixe <input type="checkbox"/> Autre :
Domaine d'activité professionnelle	<input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Enseignement & éducation <input type="checkbox"/> Personnel de laboratoire <input type="checkbox"/> Établissement médical (cabinet, clinique, établissement médico-social etc.) <input type="checkbox"/> Pompiers/Police <input type="checkbox"/> Logement collectif/foyer <input type="checkbox"/> Services municipaux/Transports en commun/Pompes funèbres/Police municipale <input type="checkbox"/> Hôtel/Restaurant/Parc de loisirs Profession : Dernier jour travaillé :
Employeur	Nom : Adresse : N° de téléphone : Adresse e-mail : Autre(s) employeur(s) :
Structure d'accueil collectif	Accueil dans <input type="checkbox"/> Crèche <input type="checkbox"/> Jardin d'enfants <input type="checkbox"/> École <input type="checkbox"/> Autre : Adresse : N° de téléphone : Adresse e-mail :

Quarantaine :	1 ^{er} jour d'isolement :
Membres du foyer	
Personnes vivant sous le même toit <i>Important : ces personnes en contact étroit avec un malade du COVID-19 sont en quarantaine pendant les 14 jours suivant le début des symptômes de la personne malade</i>	Prénom, nom (si différent), date de naissance, profession ou accueil dans structure collective (crèche/jardin d'enfants/école) Surface habitable/pièce : Isolement chez soi (séjour/repas toujours dans une pièce séparée) Possible : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> L'un des membres de votre foyer présente-t-il des symptômes : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, chez :
Modalités organisationnelles	
Recherche des personnes contacts	Veuillez établir une liste de toutes les personnes avec lesquelles vous avez été en contact (cas contact) au cours des 2 derniers jours avant le début des symptômes (ou avant le test par prélèvement si vous n'avez pas de symptômes) et pour lesquelles au moins l'un des critères suivants s'appliquent (même de façon cumulée) : <input type="checkbox"/> Distance < 1,5m pendant une durée > 15 min. (aussi de façon cumulée) <input type="checkbox"/> Sport/Chant/Fête (dans une pièce mal aérée) avec d'autres personnes pendant une durée > 15 min. <input type="checkbox"/> Distance < 1,5m pendant une durée > 30 min. avec masque chez les deux personnes (par ex. repas, conversation, pause/travail en commun...) <input type="checkbox"/> aucune personne en contact étroit Veuillez noter les coordonnées des personnes contacts sur la liste ci-jointe et l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous.
Coordonnées du Gesundheitsamt (office de santé publique)	Veuillez envoyer ce formulaire rempli ainsi que la liste des personnes contacts à l'adresse e-mail suivante : corona-ip@muenchen.de Hotline du Gesundheitsamt (office de santé publique) de Munich 089-233 96333

Prière de remplir cette liste et de la renvoyer à : corona-ip@muenchen.de

Veillez indiquer ici tous les cas contact dont vous ne connaissez pas les coordonnées.
Dans ce cas, veuillez noter toutes les informations concernant le lieu de contact et indiquer la personne à contacter (date, heure, adresse, coordonnées...) :



Information sur la COVID-19 à l'attention des personnes infectées par le SARS-CoV-2 et traitées en ambulatoire

(Merkblatt für COVID-19 und mit SARS-CoV-2 infizierte Personen im ambulanten Bereich)
Français / Französisch

Le résultat de votre test au SARS-CoV-2 entraînant la maladie COVID-19 est positif. Pour éviter de contaminer d'autres personnes, le *Gesundheitsreferat* (service santé de la ville de Munich) vous a ordonné une quarantaine à domicile en vertu de la loi allemande sur la protection contre les infections (Infektionsschutzgesetzes - IfSG).

Comment se manifeste la maladie COVID-19 ?

Les infections au SARS-CoV-2 peuvent entraîner la maladie COVID-19. Cette dernière peut se manifester par différents symptômes. Les plus caractéristiques sont outre une sensation générale de fatigue et de faiblesse intense, des symptômes de rhume tels que la toux, la fièvre, l'écoulement nasal et la perte de l'odorat et/ou du goût.

Les personnes atteintes de maladies chroniques ou avec un système immunitaire affaibli sont particulièrement à risque. Il se peut aussi qu'aucun symptôme n'apparaisse (déroulement asymptomatique), mais cela ne signifie pas que la personne contaminée ne peut pas en contaminer d'autres.

Quelles sont les consignes à respecter en cas de quarantaine à domicile ?

- Vous devez observer une quarantaine à domicile tant que vous risquez de contaminer d'autres personnes. Cette durée est généralement de 10 jours à condition de ne pas présenter de symptômes 48 heures avant la fin de la quarantaine. Si ce n'est pas le cas, veuillez contacter le numéro ci-dessous.
- Réduisez vos contacts au maximum, même au sein de votre foyer. Veuillez notamment à respecter les règles suivantes :
 - Seuls les membres de votre foyer dont l'hébergement n'est pas possible ailleurs ou dont vous avez besoin pour vous aider, devraient être présents. Dans la mesure du possible, ces personnes doivent être en bonne santé et sans antécédents médicaux ; les personnes à risque (avec un système immunitaire affaibli, les personnes âgées) ne devraient pas en faire partie.
 - Les adultes de la famille ne devraient pas se trouver dans la même pièce que vous ou, si ce n'est pas possible, se tenir à une distance d'au moins 1,5 m, ou encore mieux de 2 m, de vous. Dans ce cas, toutes les personnes du foyer devraient porter un masque, surtout s'il n'est pas possible de respecter la distance minimale.
 - Dans la mesure du possible, veuillez à rester dans une pièce séparée bien aérée.
 - L'utilisation des pièces communes doit être réduite au maximum et se faire de façon séparée, notamment pour les repas.
 - Veuillez à bien aérer les pièces plusieurs fois par jour (forte aération ponctuelle). Cela

vaut en particulier pour les pièces qui sont utilisées par toutes les personnes du foyer, comme la cuisine ou la salle de bain et les toilettes.

- Ne recevez personne chez vous. Évitez tout contact avec des personnes extérieures à votre foyer, comme un facteur, un livreur ou un voisin. Faites déposer vos livraisons à l'entrée de votre maison ou appartement, portez un masque et tenez-vous à une distance maximale des autres personnes.
- Les enfants malades doivent naturellement continuer d'être pris en charge de façon adéquate. La quarantaine de 14 jours de la personne malade et des autres membres de son foyer (cas contact) commence le jour du début des symptômes ou, si vous n'avez pas de symptômes, le jour du dépistage de la première personne infectée du foyer.
- Veillez particulièrement à respecter les gestes barrières, qui – comme pour les autres maladies – protègent contre une contamination :
 - Lavez-vous les mains fréquemment et correctement à l'eau et au savon, en particulier après vous être mouché le nez, avoir éternué ou toussé, ainsi qu'être passé aux toilettes, avant de passer à table ou de préparer le repas etc.

Les membres de votre foyer doivent se laver les mains au savon après chaque contact avec vous.

- Utilisez, si possible, des mouchoirs jetables pour vous sécher les mains. Si ce n'est pas possible, utilisez des serviettes de toilette « normales » et changez-les dès qu'elles sont humides. N'utilisez pas les mêmes serviettes de toilette que les autres membres de votre foyer.
- Respectez les gestes barrières quand vous toussiez ou éternuez, à savoir de tousser ou éternuer dans le coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement dans un sac poubelle fermé puis le mettre à la poubelle. Veillez à conserver ces déchets ainsi que vos autres déchets individuels dans votre pièce séparée jusqu'à ce que vous les jetiez dans le bac à ordures ménagères.
- Évitez au maximum de vous toucher la bouche, les yeux et le nez avec les mains (non lavées).
- Veuillez également respecter les consignes de nettoyage et désinfection suivantes :
 - Les surfaces des toilettes et de la salle de bain doivent être nettoyées et désinfectées au moins une fois par jour à l'aide d'un désinfectant. Pour ce faire, utilisez tous les désinfectants adaptés portant la mention « effet virucide limité », « effet virucide limité plus » ou « effet virucide ».
 - Mettez vos affaires sales dans un sac à linge sale. Ne le secouez pas et évitez tout contact avec la peau et d'autres vêtements.
 - Lavez votre linge à 60°C minimum avec une lessive normale et séchez-le soigneusement.
- Toutes les personnes vivant sous votre toit pendant votre isolement sont considérées comme des cas contact et doivent vérifier si elles développent des symptômes de la maladie et ce, dans les 14 jours suivant l'apparition de symptômes ou, si elles n'ont pas de symptômes, dans les 14 jours suivant le test de la première personne infectée du foyer.

Pour de plus amples informations pour les personnes en contact étroit avec une personne malade de la COVID-19, veuillez consulter la fiche d'informations pour les cas contact de catégorie I (en pièce jointe).

- **Important** : Dès l'apparition de **symptômes**, veuillez en informer votre médecin traitant ou le médecin de garde au numéro 116117. Contactez obligatoirement le cabinet médical au préalable par téléphone et indiquez que vous avez été testé(e) positif(ve) au SARS-CoV-2 et que vous êtes en quarantaine à domicile.

En cas de complication, appelez – comme pour toute maladie – le SAMU au 112. Là aussi, dites impérativement que vous avez été testé(e) positif(ve) au SARS-CoV-2 et que vous êtes en quarantaine à domicile.

- En cas de **symptômes existants ou qui apparaissent**, vous avez aussi besoin d'une attestation d'arrêt maladie **Arbeitsunfähigkeitsbescheinigung** (AU) pour votre quarantaine de la part de votre médecin traitant pour continuer de percevoir votre salaire.
- Si vous avez besoin d'une attestation de votre quarantaine par les autorités de l'arrondissement (par ex. pour votre employeur), veuillez envoyer un e-mail avec vos informations à la boîte postale suivante :

beleg.infektionsschutz@muenchen.de

**Retrouvez toutes les actualités sur le coronavirus sur : www.muenchen.de/corona
Pour plus d'informations sur les aides éventuelles pendant la quarantaine, rendez-vous sur :**

www.muenchen.de/hilfen-in-quarantaene



Vous avez encore des questions ?

Contactez-nous à l'adresse rgu.infektionsschutz@muenchen.de ou par téléphone au 089 233-96333 (du lundi au vendredi de 8h à 16h).

Gesundheitsreferat